

2015.41
nomenclature : 7.1.6

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 09 avril 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
Votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 09 avril 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 03 avril 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER - Mme Michelle LE FLOCH - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

ETAIT ABSENT

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT **2015.41**

Par délibération n° 2015-05 du 29 janvier 2015 le Conseil Municipal a délibéré sur le bilan annuel d'exécution 2014 des AP/CP (autorisation de programme et de crédit de paiement) ainsi que sur la modification des crédits de paiement prévisionnels 2015 dont les crédits figurent dans le projet de budget primitif 2015.

Compte tenu des restes à réaliser et de la programmation 2015 sur l'aménagement de la Cité des Rentes, bâtiment et espaces publics, il y a lieu de modifier l'étalement du crédit de paiement pour cette l'autorisation de programme /crédits de paiement.

- AP/CP n° 4-2013 – pour l'aménagement de la Cité des Rentes :

Montant AP	CP antérieurs 2013	CP 2014 prévisionnel	CP 2014 réalisé	CP 2015 prévisionnel
486 000,00 €	175 289,32 €	235 710,68 €	97 592,35 €	213 118,33 €

2015.41
nomenclature : 7.1.6**MODIFICATIONS :**

Montant AP	CP antérieurs 2013	CP 2014 prévisionnel	CP 2014 réalisé	CP 2015 prévisionnel	CP 2016 prévisionnel
486 000,00 €	175 289,32 €	235 710,68 €	97 592,35 €	169 118,32 €	44 000 €

Le crédits de paiement modifié figure sur le compte 23-2313-8248 de l'opération d'équipement 1299 du budget prévisionnel 2015.

Les AP/CP ci-après demeurent inchangées :

AP/CP n° 1-2012 pour la transformation des anciens abattoirs en lieu de diffusion musicale et aménagement des abords :

Montant AP opération hors taxes	CP antérieurs 2012	CP antérieurs 2013	CP 2014 prévisionnel	CP 2014 réalisé	CP 2015 prévisionnel
877 334,29 € HT	443 448,20 € HT	253 708,13 € HT	229 543,67 € HT	150 177,96 € HT	30 000,00 € HT

Le crédit de paiement figure sur le compte 23-2313-314 (0) de l'opération d'équipement n° 927 du budget prévisionnel 2015.

L'AP/CP n° 6-2014 pour le Pluvial :

Autorisation de programme n° 6-2014	CP 2014 prévisionnel	CP 2014 réalisé	CP 2015 prévisionnel	CP 2016 prévisionnel
1 130 000 €	430 000 €	205 583,07 €	354 416,93 €	570 000 €

Le crédit paiement figure sur le compte 23-2315-822 de l'opération d'équipement n° 1302 du budget prévisionnel 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'aménagement de la Cité des Rentes telle que présentée ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS